

WikiLeaks :

Premiers enseignements

Nicolas Chapuis

Direction de la prospective

février 2011

Depuis la mise en ligne des premiers télégrammes diplomatiques américains sur son site internet le dimanche 28 novembre 2010, *WikiLeaks* avait divulgué à la mi-février 2011 près de 4000 correspondances pour un total annoncé de 251 287 références, auxquelles il faut ajouter un millier de télégrammes provenant de la même base mais publiés par d'autres supports, soit moins de 2 % du stock. Cependant, le contenu des révélations à venir, quel que soit leur rythme de publication, importe moins que le débat ouvert à propos de l'équilibre optimal qu'une société démocratique doit établir entre l'exigence de transparence de l'action publique et l'impératif de la protection du secret diplomatique. Ce débat revêt, selon les intervenants, une dimension politique, sociale, ou culturelle ; il tend, en France, à prendre des accents polémiques dans un contexte où le gouvernement a marqué son souhait de réguler un monde Internet dépourvu, pour l'essentiel, de droit positif.

PAS DE DOMMAGES RÉELS OU DURABLES POUR LA DIPLOMATIE AMÉRICAINE

La divulgation quasi-quotidienne de la correspondance américaine n'a pas provoqué le « tsunami » diplomatique redouté : après le temps de la surprise et malgré une offensive médiatique tous azimuts, portée dans un premier temps avec efficacité par cinq grands organes de presse internationaux (*Le Monde* pour la France, *The Guardian* pour l'Angleterre, *El Pais* pour l'Espagne, *Der Spiegel* pour l'Allemagne, et *The New York Times* pour les Etats-Unis), les capitales ont pris note des excuses publiques de la Secrétaire d'Etat américaine et affirmé, d'une voix quasi-unanime (à l'exception attendue des ennemis déclarés de Washington, comme Cuba, le Venezuela, ou le Zimbabwe), que les fuites de *WikiLeaks* ne porteraient pas atteinte aux rapports avec les Etats-Unis. De fait, la seule mesure correctrice que la diplomatie américaine a envisagée consistait à anticiper et élargir un mouvement d'ambassadeurs, mis en difficulté dans quelques pays pour des propos négatifs sur la situation politique intérieure : le premier chef de poste à quitter ses fonctions en janvier 2011 a été l'ambassadeur américain à Tripoli, le « guide » libyen ayant demandé son rappel.

En dépit d'un langage public musclé à Washington, visant à justifier les actions pénales en cours à l'encontre de *WikiLeaks*, un audit parlementaire américain a conclu mi-janvier que la fuite massive de télégrammes classifiés n'avait pas causé de « dommages réels et durables » à la diplomatie américaine. Au contraire, ont relevé plusieurs commentateurs, dont le rédacteur en chef de *Newsweek*, Fareed Zakaria, l'opinion internationale a pu découvrir une diplomatie au travail, mobilisée dans la défense des valeurs et des intérêts américains à travers la planète. La Maison Blanche, le Département d'Etat, et les agences fédérales ont pu d'ailleurs vérifier, en amont des publications et en collaboration avec le *New York Times*, que les intérêts fondamentaux des Etats-Unis ne seraient pas mis en cause, en particulier s'agissant de leurs sources d'information : « Le ciel n'est pas tombé sur notre tête », observe Bill Keller, le rédacteur en chef du *New York Times*.

Wikileaks : premiers enseignements

Nos ambassadeurs partagent l'appréciation que les télégrammes américains n'apportent pas d'élément d'information qui leur ait échappé et constatent que les gouvernements tendent à minimiser l'impact. La réaction typique est celle du président russe Dimitri Medvedev, pour qui « les informations publiées par *WikiLeaks* sur la Russie ne contenaient rien de neuf », ajoutant que « si certains ont été offensés par les informations de *WikiLeaks*, ce n'est pas notre cas, on a le cuir épais. » Hillary Clinton elle-même a ironisé sur les « excuses » qu'elle doit formuler désormais à chaque déplacement à l'étranger. Richard Haas (*Council on Foreign Relations*) et Robert Gates (Secrétaire à la Défense) relativisent également, le premier en observant que « les fuites confirment plutôt qu'elles n'informent », le second pour rappeler que c'est l'intérêt bien compris et non la confiance qui préside aux relations avec les Etats-Unis.

LA MÉDIATISATION DE JULIAN ASSANGE ET LES DIVISIONS INTERNES

Les déboires judiciaires du principal porte parole de *WikiLeaks*, l'Australien Julian Assange, pour une prétendue affaire de viol, ont détourné fort à propos l'attention de l'opinion publique, les media s'intéressant moins aux conséquences diplomatiques ou pénales des fuites qu'aux détails de la vie sexuelle de l'intéressé. Les gouvernements ont été finalement peu ou pas interpellés sur leur appréciation des révélations américaines, leur évitant ainsi de se prononcer sur des questions parfois embarrassantes compte tenu du poids des Etats-Unis dans leur politique internationale, et parfois intérieure (par exemple en Espagne, mais aussi en Amérique Latine ou en Europe continentale).

Aucun des grands journaux n'a repris à son compte les visées politiques de *WikiLeaks* (condamnation du secret « *per se* », critique uniforme de la raison d'Etat dans les sociétés démocratiques, suspicion d'une diplomatie « mensongère »). Julian Assange a été ainsi amené à regretter publiquement que ces journaux « nous ont causé d'interminables problèmes en masquant certains noms figurant dans les télégrammes diplomatiques d'une manière aussi

Les carnets du CAP

incroyablement déplorable », ajoutant que ces coupes « ont été faites pour des raisons politiques » (*Le Monde*, 22/12/2010). De ce fait, l'objectif premier de *WikiLeaks* d'amener l'opinion internationale à dénoncer la « duplicité » et les « forfaits » du gouvernement américain n'a pas été atteint. Julian Assange a ainsi été conduit à annoncer le 25 janvier que *WikiLeaks*, qui avait rompu ses relations avec le premier cercle de journaux partenaires, discutait avec une vingtaine de nouveaux organes de presse, l'organisation visant à terme une soixantaine de partenaires à travers le monde. Il a précisé que son choix s'orienterait vers des journaux d'opposition. Ont accédé de cette manière aux télégrammes *NOS* aux Pays-Bas et le *Telegraph* à Londres. En France, ont été consultés *Rue89* et *Mediapart* ; bien que le second site soit d'accès payant et donc beaucoup moins fréquenté que le premier (40 000 abonnés contre 2 millions de visiteurs), il a été précisément choisi en raison de son engagement militant contre le gouvernement.

La personnalisation extrême de Julian Assange, son mode de management et ses choix éditoriaux a conduit à des divisions internes à *WikiLeaks* qui ont eu pour conséquence la plus notable la fuite de la base de télégrammes courant décembre au quotidien norvégien *Aftenposten*, qui appartient au groupe de presse multimédia scandinave *Schibsted*. Ce dernier a invité en janvier les autres journaux du groupe à venir consulter au siège d'*Aftenposten*, à Oslo, le fonds *WikiLeaks* et les a autorisées à copier les correspondances concernant leur zone de diffusion. Ont profité de l'aubaine des journaux comme *NRC* (Pays-Bas), *Politiken* (Danemark), *SvD* (Suède), *Postimees* (Estonie), *De Standaard* (Belgique). Le quotidien allemand *Die Welt*, soucieux de « briser le cartel rédactionnel de *WikiLeaks* », a négocié également l'accès à la base d'*Aftenposten*. En France et en Espagne, le tabloïd gratuit *20 Minutes* a été associé et a commencé ses publications début février.

Une autre conséquence a été la mise en cause personnelle de Julian Assange par son ancien bras droit, Daniel Domscheit-Berg, qui a publié le 11 février un livre, « *Inside WikiLeaks* », dans lequel il révèle avoir emporté avec lui l'ensemble des informations enregistrées sur la plateforme de l'organisation, considérant

Wikileaks : premiers enseignements

qu'elles n'étaient plus suffisamment protégées : « les enfants ne devraient pas jouer avec des armes à feu », écrit-il. *WikiLeaks* a alors publié une déclaration accusant son ancien employé de « sabotage » et annonçant des poursuites en justice ; l'intéressé a récusé aussitôt cette accusation en précisant que « le propriétaire et développeur du système a décidé de ne plus en laisser l'usage à *WikiLeaks*, en raison du manque de confiance en Julian, de la façon dont il dirige l'organisation et de sa conduite irresponsable à l'égard de la documentation d'origine ». Désireux de maintenir l'orientation initiale du projet de mise à disposition anonyme et sécurisée de documents confidentiels, Daniel Domscheit-Berg a ouvert fin janvier une plate-forme concurrente sous le nom de *OpenLeaks*.

L'IMPUISSANCE JURIDIQUE DES ÉTATS

En dépit d'une hésitation initiale, aucun gouvernement démocratique n'est parvenu à bloquer les contenus de *WikiLeaks*. Si l'adresse originale *wikileaks.org* a été immédiatement mise hors service par le gouvernement américain, son miroir officiel a basculé en Suisse (*wikileaks.ch*), et en l'espace d'un mois près de 1500 sites miroirs différents ont ouvert, empêchant *ipso facto* toute interdiction nouvelle ; symboliquement, des organes de presse ont accueilli un miroir sur leur propre site internet (en France c'est le cas de *Libération* et de *Mediapart*, partiellement celui du *Monde*). La page *Facebook* de *WikiLeaks* comptait, au 31 décembre 2010, 1,5 millions « d'amis », ce qui est considérable. *Twitter* relaie en temps réel non seulement des informations sur le fond, mais donne aussi les codes des flux de données (« *torrents* ») que n'importe quel internaute peut charger sans avoir à passer par un site internet. Saisi par le Ministre de l'Industrie et de l'Economie Numérique, le CGIET (Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies, placé sous l'autorité directe du Ministre de l'Economie et des Finances) a estimé que « la multiplication des sites d'hébergement au plan mondial pose un problème inédit pour tout type d'actions » et relève « la discordance entre les positions de la France et le lourd silence des pays européens impliqués au même titre que notre pays ».

Les carnets du CAP

De même, la justice américaine éprouve des difficultés à identifier un chef d'inculpation à l'encontre de *WikiLeaks* : si l'agent de renseignement suspecté d'avoir copié les fichiers est en détention, le FBI n'a pas pu établir une relation directe entre lui et Julian Assange qui motiverait un délit de « conspiration » au titre de la loi sur l'espionnage de 1917. Le Premier Amendement de la constitution américaine protège juridiquement tout organe de presse, sauf à ce que les informations diffusées représentent un « danger clair et imminent » (*clear and present danger*) à la sécurité des Etats-Unis. Mais la menace demeure, une audition à la Chambre des Représentants a eu lieu en décembre à ce sujet, et des inquiétudes se sont fait jour aux Etats-Unis sur un éventuel durcissement de la législation des media pour prévenir que *WikiLeaks* fasse école. En cas d'inculpation américaine, une demande d'extradition de Julian Assange poserait au gouvernement britannique un sérieux dilemme, car les media anglais prendront aussitôt la défense de *WikiLeaks*, comme le feraient également, selon toute probabilité, les autres media européens.

Pas de révélations proprement dites, mais des effets mesurables sur le rôle international des réseaux numériques sociaux et l'affaiblissement du rôle traditionnel des Etats en matière d'information.

Le sensationnalisme ne faisant pas bon ménage avec la correspondance diplomatique, la couverture des divulgations a, au fil des semaines, de moins en moins porté sur le fond des questions internationales, qui exige une mise en perspective et des analyses contextuelles parfois complexes, que sur l'outil lui-même et les objectifs militants poursuivis par Julian Assange. De fait, le consortium initial des cinq journaux partenaires a réduit considérablement la publication d'articles tirés de l'exploitation du fonds, considérant, à l'instar du *New York Times*, que « le flot initial est terminé » ; désormais, la base documentaire est utilisée comme source secondaire pour éclairer, ou parfois donner un peu de sel à l'actualité immédiate.

La révolution tunisienne a montré en quoi, concrètement, les divulgations américaines pouvaient avoir un effet sur la marche des

Wikileaks : premiers enseignements

événements : non que *WikiLeaks* ait révélé quoique ce soit de nouveau en publiant dix télégrammes de l'ambassade américaine à Tunis, mais l'outil a apporté le cachet diplomatique à la condamnation sans appel de la prévarication du régime Ben Ali et a favorisé une diffusion accélérée et opportuniste d'informations sensibles, par une relation quasi-symbiotique avec les réseaux sociaux numériques (*Facebook* au premier chef, mais aussi les blogs individuels).

Ainsi, le changement induit par *WikiLeaks* n'est pas dans la posture diplomatique, qui certes peut être embarrassée momentanément par une brèche de la confidentialité des échanges mais qui n'en sera pas fondamentalement affectée ; il réside dans l'exercice du métier de diplomate, encore trop dépendant des élites et des sources traditionnelles du pouvoir, qui doit désormais s'éveiller aux nouveaux modes de sourçage et de diffusion de l'information.

La dissémination rapide et continue de la base des télégrammes dans plusieurs organes de presse rend encore plus incertaine l'exploitation qui sera faite des données : la tentation sera grande en effet, à l'occasion de tel ou tel événement, de lancer dans le « cyber-espace » de l'huile sur le feu. Dans le même esprit, l'apparition de plateformes d'information du type *WikiLeaks*, comme celle de la chaîne de télévision *Al Jazeera* (diffusion des « *Palestine Papers* »), et la multiplication à travers le monde de blogs dédiés aux « *leaks* » forment un paysage où les Etats, qui contrôlaient plus ou moins les organes de presse traditionnels, sont aujourd'hui désarmés et vulnérables.

INTÉRÊTS FRANÇAIS

La France est citée directement ou indirectement dans environ 1/7ème de la correspondance divulguée jusqu'à présent. Il s'agit pour un tiers de télégrammes émanant de l'ambassade en France, le reste concernant nos intérêts dans les pays tiers. Que ressort-il de ces premières divulgations ?

Rapport dense et confiant entre les deux diplomaties

Tous les sujets sont abordés, y compris les plus sensibles, quelle que soit l'actualité ; depuis 2007, l'ambassadeur américain à Paris évoque une relation bilatérale d'une qualité inégalée. Les diplomates américains sont reçus au meilleur niveau (notamment à la cellule diplomatique de la Présidence de la République) et adressent à Washington des comptes-rendus prenant en compte nos « lignes rouges ». Les appréciations de politique intérieure ne portent pas à conséquence ; sur l'évaluation de nos ambitions extérieures, les Etats-Unis trahissent parfois un relatif agacement sur nos initiatives (par exemple s'agissant des propositions de sommets), ou notre activisme dans les pays émergents (par exemple en Chine, où nous sommes crédités de faire avancer « agressivement » nos intérêts, ou en Russie, à la suite de l'épisode géorgien). On ne trouve pas dans la correspondance dévoilée à ce stade de jugement condescendant ou négatif à l'image de certains télégrammes concernant l'Allemagne ou l'Italie. Notre position d'allié prééminent et influent (notamment en Afrique ou au Moyen-Orient) est clairement affirmée, aux côtés de la Grande-Bretagne. Les divergences, quand elles existent, sont explicites, motivées et assumées.

La compétition franco-américaine dans les pays émergents

Elle est souvent relevée : au Brésil comme en Chine, la France est perçue comme poursuivant une stratégie de promotion agressive de ses intérêts qui peut gêner les entreprises américaines, notamment dans les secteurs de la défense, de l'énergie et des transports. La compétition Airbus / Boeing a été mise en lumière par le *New York Times* au début de l'année, pour montrer finalement que, contrairement au discours public, le gouvernement américain multipliait les interventions en faveur de son avionneur. En Asie Centrale, si les critiques américaines à l'encontre des régimes ont pu irriter les chefs d'Etat concernés, la divulgation d'une correspondance mettant en cause Bouygues au Turkménistan a directement lésé nos intérêts et contraint l'entreprise à publier un démenti. En Afrique, la correspondance américaine met l'accent sur les valeurs partagées entre Washington et Paris contre la poussée

Wikileaks : premiers enseignements

chinoise, un constat qui pourrait nous mettre en difficulté par rapport à Pékin et n'est donc pas totalement innocent.

L'exploitation systématique des divisions européennes

La recherche d'une entente secrète germano-américaine pour le développement d'un satellite d'observation (HiROS) concurrent du projet franco-allemand (MUSIS) a révélé que Washington est prêt à saisir toutes les opportunités ; dans le cas d'espèce la divulgation a eu pour effet de renforcer le couple Paris / Berlin, et le CNES cherche à pousser l'avantage en sollicitant le soutien de l'agence spatiale allemande sur Ariane VI.

L'assurance du Premier Ministre slovène de favoriser les intérêts nucléaires américains même en cas d'offre très compétitive de la France pour le remplacement de la centrale de Krsko en est un autre exemple ; là aussi, la divulgation s'est retournée contre les Américains en fragilisant la position de M. Pahor, dont la mise en examen est réclamée par l'opposition.

Sur les négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE, la diplomatie américaine a cherché à bâtir un front anti-français et anti-allemand, avec notamment des démarches appuyées en Suède et aux Pays-Bas.

A propos de l'engagement militaire en Afghanistan, les Américains ont fait valoir la nécessité d'un déploiement européen sous contrôle de l'OTAN, et demandé à plusieurs de ses partenaires l'isolement d'une position française considérée a priori hostile.

Un dernier exemple à propos du débat européen autour de la levée de l'embargo sur les ventes d'armements en direction de la Chine : les Américains ont exercé une pression très forte sur la présidence néerlandaise en 2004 pour éviter ce qu'ils percevaient comme une décision franco-chinoise ; ces divulgations sont faites au moment où Mme Ashton a annoncé son intention de rouvrir la question pour parvenir à une décision positive.

La dominante de ces dossiers est le peu de cas que Washington fait de l'unité européenne, et la tendance de certains de nos partenaires de l'Union à accepter ces pressions plutôt qu'à opposer plus fermement la dynamique de la construction européenne, surtout lorsqu'elle n'est pas convergente avec les intérêts américains.

L'attention portée à nos initiatives

L'attention évidente que la diplomatie américaine porte à nos initiatives sur les dossiers dont elle estime qu'ils relèvent de son « leadership » est un troisième trait distinctif de la correspondance disponible : qu'il s'agisse de la situation au Moyen-Orient, de la question iranienne, de la prolifération, ou encore de « l'AF/PAK », les Américains – tout en reconnaissant la proximité de vues et la communauté des objectifs, voire notre engagement en première ligne comme dans le cas iranien, sont prompts à relever les singularités françaises (comme notre opposition au sein de l'UE à l'ajout du *Hezbollah* à la liste des mouvements terroristes, ou encore nos démarches secrètes à l'égard de la Syrie) ; les divulgations peuvent nous mettre momentanément en difficulté et rendre plus prévisible notre positionnement. De même, la publicité des débats en P3 sur l'Iran ou en amont de la conférence d'examen du TNP pourraient affaiblir nos marges de manœuvre à l'avenir.

LES COMMENTAIRES

Le traitement des révélations en France a été moins dense qu'en Grande-Bretagne ou en Espagne, *Le Monde* ayant opté pour une couverture thématique ressemblant plus à celle du *New York Times* qu'aux opérations « vérité » menées avec un certain militantisme par *The Guardian* ou *El Pais*. Il n'y a pas eu de débat spécifique sur les questions de politique étrangère depuis la parution des articles tirés de *WikiLeaks*, et les députés n'ont pas posé de question au gouvernement à ce sujet.

Toutefois, les mises en cause de la « Françafrique » (l'évocation d'un financement des partis politiques français par Omar Bongo a

Wikileaks : premiers enseignements

particulièrement été relevée en fin d'année 2010), la mise en lumière des divergences franco-américaines sur le désarmement, ou encore les appréciations parfois caustiques des personnalités politiques françaises ont focalisé une certaine attention médiatique (cf. la page consacrée par *Le Monde* du 10/02/11 aux « visiteurs de l'ambassade »).

Surtout, les commentateurs français ont été rapidement en pointe sur la question de la défense de la liberté d'expression au vu des menaces pesant sur Julian Assange et de l'intention prêtée au gouvernement d'interdire l'hébergement de *WikiLeaks* sur le territoire national. Dans le même esprit, une réflexion a été engagée en France bien plus qu'ailleurs sur la nature sociologique de ces nouveaux « hacktivistes ».

Cette mobilisation s'explique par un contexte spécifique : l'adoption des lois HADOPI 2 et LOPSSI 2 a suscité une inquiétude que la réprobation officielle de *WikiLeaks* a renforcée, avec le sentiment, encore diffus mais croissant, que le gouvernement français est déterminé à renforcer le contrôle de l'Internet et des nouveaux media « *online* ». On trouve ainsi en première ligne de défense de *WikiLeaks* des acteurs traditionnels comme *Libération* ou *Reporters Sans Frontières*, mais de façon plus significative aussi de nouveaux intervenants « *online* » comme *Mediapart* (Edwy Plenel) ou *Rue89* (Pierre Haski). Le fait que *Le Monde* ait choisi de désigner Julian Assange comme « homme de l'année » 2010 assied la légitimité du discours pro-*WikiLeaks*.

Les termes du débat français trouvent un écho dans d'autres pays, notamment en Grande-Bretagne (facilité par le positionnement politique du *Guardian*) ; la gauche américaine, déjà mobilisée sur les guerres d'Irak et d'Afghanistan, n'a pas tardé non plus à rejoindre le camp des partisans du « cyber-activisme » au nom de la défense du Premier Amendement sur la liberté d'expression.

Tous se disent favorables à la promotion d'une transparence accrue des pouvoirs publics, rappelant non sans ironie que telle était d'ailleurs l'intention première de la Secrétaire d'Etat Hillary Clinton

dans un discours-cadre sur la diplomatie publique qu'elle avait prononcé en janvier 2010. Tous estiment également que le phénomène *WikiLeaks* crée une situation nouvelle, dont l'impact à moyen et long terme pourrait être plus profond que les premières réactions ne pourraient le laisser penser. Plus divisés sur l'appréciation de la personne du « cow-boy de la Toile » (*Libération*, 31/12), ils considèrent que cela ne doit pas escamoter la question de fond, à savoir le devenir d'un journalisme d'investigation qui s'appuie sur de nouveaux outils de traitement de l'information et qui rend quasi-caduques les formes traditionnelles de protection du secret. Comme l'a souligné le commissaire britannique à l'information dans un entretien publié le 31 décembre, « si nous pouvions tous accepter que l'information appartient à la population et que 99,9 % devrait être entièrement disponible, vous n'auriez pas *WikiLeaks* » (*The Guardian*, 31/12).

La principale question porte sur la manière dont la relation entre l'opinion et l'Etat pourrait évoluer en matière d'accès à l'information. Pour notre diplomatie, les enjeux sont multiples : place et poids de la diplomatie publique ; règles de classification et de dé-classification ; cyber-sécurité, cyber-menace et dangers de la désinformation au vu de la prolifération de modes de diffusion qui échappent au contrôle du législateur national ; bataille mondiale des idées sur le devenir de l'Internet (notamment le Web 2.0 : réseautage et participation citoyenne) ; capacité de l'Union Européenne à définir une position commune sur ces nouveaux sujets ; évaluation des mérites et des vulnérabilités d'une transparence accrue des démocraties face aux régimes autoritaires ou aux organisations terroristes.

QUELLE DIPLOMATIE NUMÉRIQUE ?

L'affaire *WikiLeaks* et l'ampleur de la mobilisation citoyenne sur les réseaux numériques sociaux en Afrique du Nord ont donné un relief encore plus accentué que par le passé à la question de la connectivité de notre diplomatie : non que nous ne soyons pas connectés (nous le sommes depuis longtemps et souvent bien plus que la plupart de nos partenaires européens),

Wikileaks : premiers enseignements

mais le sommes-nous suffisamment, à bon escient, et de manière efficiente ? Quels obstacles rencontrons-nous pour « numériser » notre diplomatie ? Quels résultats politiques pouvons-nous espérer de nouveaux investissements, qui seront d'ailleurs plus souvent intellectuels que matériels ?

France Diplomatie est un portail d'information en ligne dont la qualité est incontestable et incontestée, non seulement au titre des sites gouvernementaux, mais d'une façon plus générale au nombre des sites d'actualité politique. Le portail a su, au fil des années, acquérir une dimension multimédia, et il est aujourd'hui décliné sur les réseaux sociaux, notamment *Facebook* et *Twitter*. Mais les réseaux sociaux sont peu ou pas utilisés par les diplomates eux-mêmes, qui, de façon pour le moins paradoxale, ont interdiction de s'y connecter sur leurs plateformes bureautiques sécurisées et ne font donc pas partie du « réseautage » ainsi développé.

La situation dans les postes diplomatiques est encore très variable malgré un effort visible de lisibilité et de mise à niveau : les portails les plus développés sont souvent aussi les plus encombrés et, par conséquent, les moins conviviaux. Ils sont conçus comme des vitrines ou des guichets, et non comme des moyens d'action diplomatique. L'interactivité est quasiment absente, en dehors de l'abonnement en ligne à des lettres d'information. Au contraire de *France Diplomatie*, leur mise à jour n'est pas systématique, ce qui peut conduire à des difficultés en cas de crise.

Que ce soit en poste ou en centrale, très rares sont les hauts responsables qui soient « *online* » : le recensement de la participation de ministres, directeurs ou d'ambassadeurs à des forums internet serait très bref ; bien qu'il y eut quelques essais non concluants (par exemple à Tokyo ou à Berlin), il n'existe pas aujourd'hui de blogs rédigés par des diplomates ; la gestion et le suivi des flux d'information en ligne sont généralement confiés aux services de presse, sur un mode qui privilégie le recueil d'informations à l'intervention dans le débat contradictoire.

Ce n'est pas le cas chez nos collègues américains ou britanniques qui sont déjà nettement engagés dans l'internet participatif : il ne suffit plus d'être présent sur la Toile (mais c'est bien sûr essentiel), encore faut-il pouvoir y être initiateur de débat et de proposition, moteur d'applications.

Car, au fond, la relation n'est plus celle qu'un vecteur trace entre un fournisseur et une cible ; le web 2.0 et le « *cloud computing* »¹ créent des espaces sociaux virtuels qui échappent aux rapports traditionnels de l'information hiérarchisée. Celui qui ne participe pas s'exclut lui-même du champ ; ceux qui participent définissent leurs propres codes de partage de l'information. Pour ne donner qu'un exemple : avec 11 millions de Français accédant au moins une fois par jour à *Facebook*, l'impact d'une vidéo d'actualité partagée sur ce réseau est immédiat et peut susciter un débat que les chaînes de télévision publiques sont incapables aujourd'hui de mener. Un autre élément d'appréciation à garder à l'esprit est la dimension générationnelle : ceux qui sont « *online* » appartiennent en grande majorité aux moins de 35 ans, une « cible » qu'il a toujours été difficile d'approcher en diplomatie.

Note :

1. Le *Cloud computing* est un concept de déportation sur des serveurs distants des traitements informatiques traditionnellement localisés sur le poste utilisateur. Bien que l'anglicisme *Cloud computing* soit largement utilisé en français, on rencontre également les francisations « informatique dans le nuage », « informatique en nuage », « informatique dématérialisée », ou encore « infonuagique ».